

Le samedi 28 novembre 2020

Objet : Projet TONNELIER Samuel

Monsieur le Préfet de la Sarthe,

Nous nous permettons de vous écrire pour vous exposer notre point de vue concernant la demande d'extension d'un élevage porcin sur la commune de Souvigné, avec la mise à jour du plan d'épandage, dont le dossier est actuellement en mairie.

Association environnementale local agissant sur le sud Mayenne, de par nos statuts, notre travail ne porte que sur la commune de Saint-Brice. Cela n'exclue donc pas des problèmes sur d'autres parcelles situées sur d'autres communes.

Nous travaillons de façon étroite avec les services de la préfecture de la Mayenne depuis de nombreuses années sur les projets ayant un impact environnemental sur notre département.

Dans le cadre de l'avis de consultation concernant le projet en question, nous émettons des réserves dont l'objectif est de protéger la Taude. Il est donc nécessaire d'avoir une approche fine des ilots qui la longent et que le pétitionnaire souhaite mettre en épandage.

D'autre part le conseil municipal de la commune concernée, Saint BRICE, a déjà voté contre l'épandage sur toutes les parcelles proposées.

Cette décision s'inscrit dans une volonté récurrente de la commune de protéger la Taude et ses affluents.

Nous ne souhaitons pas remettre en cause le projet du pétitionnaire mais simplement obtenir quelques rééquilibrages d'épandages entre parcelles, de façon à assurer une protection à minima de la zone concernée.

### **Ilots 8 et 9**

Nous portons à votre connaissance le courrier de Mme Elisabeth de BONTIN dans lequel elle demande de sortir les Ilots 8 et 9 des surfaces autorisées à recevoir des lisiers et fumiers porcins. En effet une convention la liant à M. Tonnelier n'y autorise que le fumier de bovin (mail en annexe).

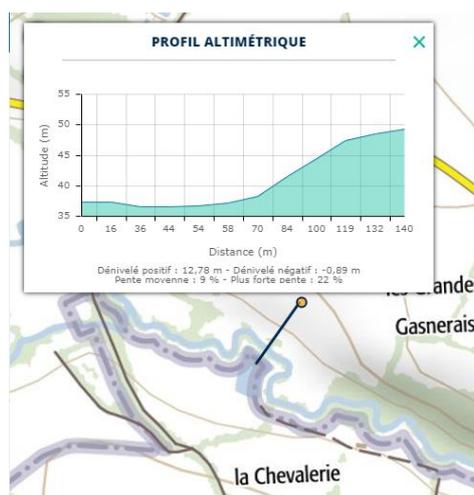
Au surplus ces parcelles sont à la confluence de 3 cours d'eau : la Taude, la Bénichère sur tout le côté nord ainsi que le ruisseau de Curécy.

Enfin la proximité de Bellebranche en fait une zone naturelle d'exception qu'il convient de protéger fortement. Nous demandons donc le retrait complet de ces ilots.

### **Ilots 10 et 11**

Les ilots 10 et 11 se trouvent en partie dans des zones inondables.

*Sur l'ilot 10 : Si nous sommes évidemment d'accord avec le retrait des terres hachurées la cohérence voudrait aussi de retirer la partie au-dessus du plan d'eau (voir carte ci-dessous avec le profil altimétrique). On note des pentes très fortes de 9 % en moyenne d'où un risque de ruissellement vers des prairies souvent inondées par la Taude. Un retrait d'au moins 100m par rapport à la Taude nous semble indispensable.*



*Sur l'ilot 11 on note des pentes moyennes mais surtout des terres que d'anciens agriculteurs de St Brice considèrent comme peu fixantes ainsi qu'un fossé drainant l'eau vers la Taude. Nous demandons donc aussi le retrait de la partie de la parcelle située entre la Taude et la zone hachurée sur la carte (10.0)*

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre courrier, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération la plus distinguée.

### **Pour Entre Taude et Bellebranche**

Danielle Mothais  
Co-Présidente